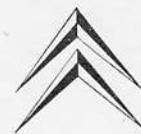


AUTOMOBILES
CITROËN

DIVISION TECHNIQUE APRÈS-VENTE



**NOTE
TECHNIQUE**

N° 195 D

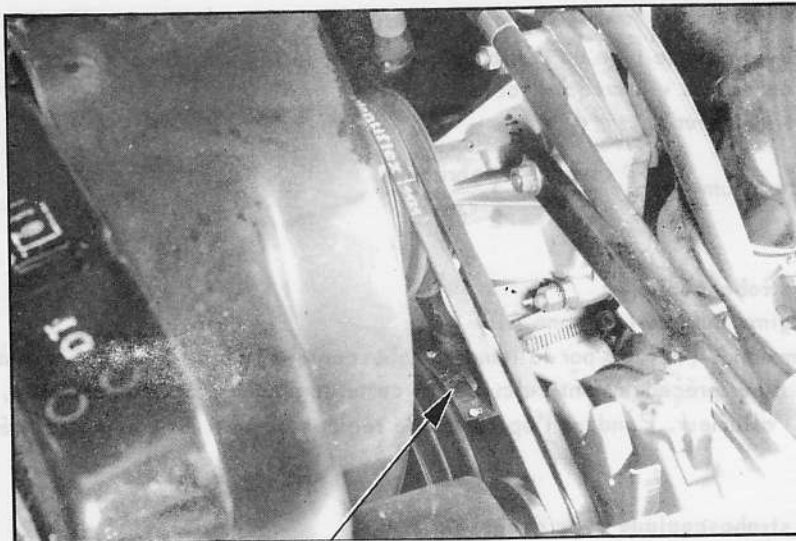
Le 13 Juillet 1971

Confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

Depuis le 1^{er} Juillet 1971 :

- Les volants moteur sont modifiés : l'encoche destinée au pré-réglage du point d'allumage correspond au POINT MORT HAUT des cylindres 1 et 4 lorsque la pignone introduite dans le carter d'embrayage s'engage dans cette encoche.
- Un secteur gravé est fixé sur la pompe à eau (voir figure ci-dessous). Une graduation du secteur correspond à 1° d'allumeur.

10 140



Secteur gradué

T.S.V.P

VEHICULES D

Tous Types

MOTEUR

Volant moteur

Allumage



NOTE
TECHNIQUE

AUTOMOBILES
CITROËN
DIVISION TECHNIQUE APRES-VENTE

REPARATION :

Pour effectuer le réglage du point d'allumage, il est IMPERATIF d'utiliser une lampe stroboscopique avec ou sans déphaseur.

MODE OPERATOIRE.

1. Pré-réglage du point d'allumage :

- Vérifier l'écartement des grains de contact (angle de came).
- Amener le piston du cylindre n° 1 en fin de compression en observant la position du rotor d'allumeur.
- Introduire la pige de $\phi = 6$ mm dans le trou du carter d'embrayage et tourner lentement le moteur jusqu'à ce que la pige pénètre dans l'encoche du volant. A CE MOMENT LE PISTON DU CYLINDRE N° 1 EST AU POINT MORT HAUT, FIN DE COMPRESSION.
- Retirer la pige.
- S'assurer que le repère existant sur la poulie de commande (trait jaune) est situé face au zéro du secteur gradué. Si nécessaire, faire ce repère.
- Tourner l'allumeur pour obtenir le début du décollement des grains de contact (utiliser une lampe témoin)

2. Réglage du point d'allumage :

- Dans le tableau ci-contre, relever pour le type de véhicule considéré, le régime moteur (colonne A) et l'avance totale correspondante en degrés vilebrequin (colonne B).
- Convertir cette valeur en degrés allumeur :

$$\text{avance allumeur} = \frac{\text{avance vilebrequin}}{2}$$

a) Cas d'utilisation d'une lampe stroboscopique :

- Faire tourner le moteur au régime indiqué (colonne A).
- Le repère de la poulie de commande (éclairé par la lampe stroboscopique) doit se trouver face à la division correspondant à la valeur précédemment calculée. Si cette condition n'est pas réalisée, modifier la position angulaire de l'allumeur. Pendant l'opération de réglage, vérifier et corriger, si nécessaire, le régime moteur.

b) Cas d'utilisation d'une lampe stroboscopique avec déphaseur :

- Faire tourner le moteur au régime indiqué (colonne A).
- Agir sur la commande du déphaseur pour maintenir le repère de la poulie de commande (éclairé par la lampe stroboscopique) face au repère zéro du secteur gradué.
- Lire sur le cadran du déphaseur la valeur de l'avance, et s'assurer qu'elle correspond bien avec celle souhaitée. Dans le cas contraire, modifier la position angulaire de l'allumeur. Pendant l'opération de réglage vérifier et corriger, si nécessaire, le régime moteur.

ATTENTION :

Le cadran des déphaseurs comporte généralement deux échelles de lecture :

- l'une indiquant les degrés vilebrequin,
- l'autre indiquant les degrés allumeur.

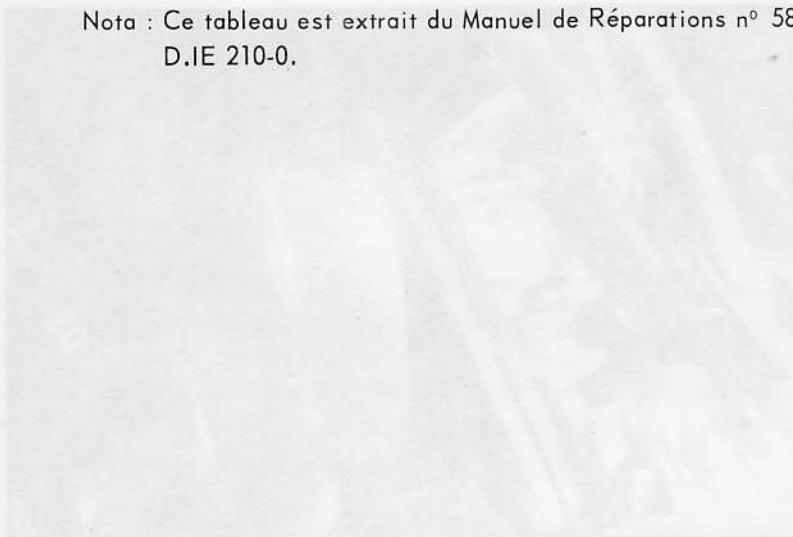
AUTOMOBILES
CITROËN

DIVISION TECHNIQUE APRÈS-VENTE

NOTE
TECHNIQUE

Type de véhicule	A	B
	Régime en tr/mn moteur pour effectuer le réglage	Avance totale en degrés vilebrequin
DX.IE - DJ.IE	1800	22°
DX - DJ - DJF	2000	20°
DY - DT - DLF	2000	28°
DV	2000	24°

Nota : Ce tableau est extrait du Manuel de Réparations n° 583- 1, Opération n° D. 210-0 et D.IE 210-0.



Secteur guidon

MOTEUR

Vilebrequin

Alliage